



Commission pour une Coopération au Développement Bâle-Ville

Note d'information concernant les demandes

Dates

La Commission pour une Coopération liée au Développement Bâle-Ville siège et décide sur les demandes soumises deux fois par an. Dates limites des envois pour les demandes sont au printemps le 30 avril et en automne le 30 septembre. Les demandes soumises tardivement sont traitées automatiquement lors de la prochaine réunion.

Contenu

Une demande soumise à la Commission pour une Coopération liée au Développement Bâle-Ville devrait contenir les informations suivantes:

- **Identification**
 - Nom, adresse et fonction de l'organisation du projet, ou personne ou commune

- **Description du projet**
 - Objectifs du projet
 - Indications précises, où le projet est localisé
 - Bénéficiaires
 - Responsables sur place
 - Contexte ou informations de fond essentielles
 - Planification et déroulement du projet
 - Résultats précédents, état actuel et résultats attendus
 - Évaluation de la continuation et des risques

- **Finances**
 - Montant recherché
 - Financement total
 - Propre travail et fonds propres (également du travail effectué gratuitement)
 - Mention des contributions du canton de Bâle-Ville versées préalablement pour le projet en question

- **Rapport**
 - Les bénéficiaires font généralement un rapport dans l'année à venir sur l'utilisation de l'argent attribué.

Forme

- Par année, chaque organisation ne peut soumettre **uniquement une demande**.
- La demande ne devrait généralement pas dépasser **six pages A4** – (si possible imprimé en double face, uniquement en papier, pas de plastique, pas de CD) - et être envoyée en **10 exemplaires**.
- Veuillez s.v.p. toujours joindre un bulletin de versement à la demande.

**Aussenbeziehungen und Standortmarketing Basel
Kommission für Entwicklungszusammenarbeit
Sekretariat
Marktplatz 30a, CH-4051 Basel
Telefon: ++41 61 267 40 91 / E-Mail: katharina.gerber@bs.ch**